Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date d'affichage : 14/06/2024

Red Pub	voyé en préfecture le 13/06/2024 gu en préfecture le 13/06/2024 plié le 014-200064954-20240610-2024_06_02-DE n n°	
	2024-06-02	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 10 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

<u>Présents</u>: VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie DESGUEE Jérémie, GILBERT Sebastien, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, LEROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie.

<u>Absents excusés</u>: FRENEE Anais donne pouvoir à LECUYER Josiane, GALLIER Erick donne pouvoir à VENGEONS Christian, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky, DAUTY Virginie

Absents:, GILETTE Valérie, PATIENCE Mickael,. RAVACHE Jérôme

Présents: 16

Pouvoirs: 3

Votants: 19

La séance a été ouverte à 20h04.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Acquisition parcelles Cour d'o - SCI FLOCA

Délibération 2024-06-02

La SCI FLOCA propose la vente des parcelles cadastrées B499, 613, 631 et 632.

L'acquisition peut se faire dans le cadre d'une rétrocession gracieuse à la Mairie qui assumera le déploiement des réseaux sur ces parcelles.

La parcelle 613 est exclue de la délibération.

Décision:

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'acquisition à titre gracieux des parcelles cadastrées B 499, 631 et 632.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le



ID: 014-200064954-20240610-2024_06_02-DE

ACCEPTE la prise en charge des frais de notaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Certifié exécutoire le 14/06/2024, Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre, Le Maire, Christian VENGEONS

